

Saguenay, le 1^{er} février 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau C-408
Québec (Québec) G1H 6R1

N/Réf.: 7610-02-01-1010075
400786857

Objet : Exploitation d'une sablière

22D13-057

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 21 avril 2010, reçue le 23 avril 2010 et complétée le 13 décembre 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une sablière située sur une partie des lots 31 et 32, rang 3, canton de Milot, municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, MRC Lac-Saint-Jean Ouest.

La sablière est située sur le site 22D-13-057, tel que décrit dans le plan préparé par M^{me} Marie Bernard, le 23 mars 2010.

La sablière possède une superficie de 8,46 hectares et une profondeur maximale d'exploitation de 10 mètres.

L'exploitation se fera, en tout temps, à 1 mètre au-dessus de la nappe phréatique.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, d'une carrière ou d'un procédé de concassage ou de tamisage* », signé le 21 avril 2010 par M Claude Langevin, ing., ministre des Ressources naturelles et de la Faune, 9 pages, 2 annexes.

N/Réf. : 7610-02-01-1010075
400786857

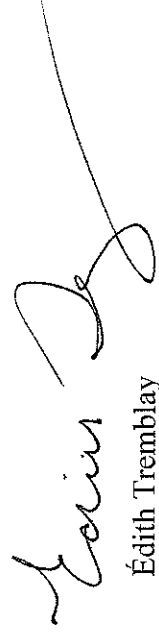
2

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



ÉT/RH/md

Édith Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean

c.c. : MRC Lac-Saint-Jean Ouest